

PV de l'AG ordinaire 2009 de l'AFEPS

Vendredi 13 mars 2009, au restaurant de la Chaumière, Neyruz

Ouverture de l'AG à 17h55

Nombre de membres présents : 37. Majorité absolue : 19.

Introduction

Le président Yves Suter salue l'assemblée.

Il précise que différentes personnalités se sont excusées :

- Mme Isabelle Chassot, Conseillère d'État, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport,
- M. Elmar Schneuwly, Chef du Service cantonal du Sport,
- M. Patrick Badoux, Membre du Comité de l'ASEP et Président du GRT,

Il dresse la liste des membres de l'AFEPS qui se sont également excusé/e/s.

Il mentionne que l'essentiel de l'AG se déroulera en français, mais que les Alémaniques ont bien entendu la possibilité de s'exprimer dans leur langue maternelle.

Point 1 de l'ordre du jour

PV de l'AG ordinaire du 4 avril 2008 à Pérolles II – Université de FR.

Le PV de l'AG 2008, mis à disposition sur le site de l'AFEPS, est accepté à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour

Rapport du Président

Chers/chères collègues,

Durant ces 12 derniers mois, le Comité de l'AFEPS s'est engagé dans la continuité de l'année précédente :

- Nous avons poursuivi notre collaboration avec le groupe REPER et avec le collaborateur pédagogique pour effectuer des interventions dans le cadre de ces tournois.
- Après une première activité - Via Ferratta au Moléson, en septembre 2007, nous avons poursuivi sur la lancée, en mettant sur pied une activité corporative, au début du mois de juillet 2008, en descendant au Tessin à vélo.
- Nous avons organisé- en collaboration avec les Service du sport - une nouvelle semaine de formation continue à Bellinzona en juillet 2008. Si le nombre de participants y était plus modeste qu'en 2006 à la Vallée de Joux, la qualité (des participants et des formations) était de la partie. Par conséquent, nous sommes toujours motivés pour travailler à de nouveaux événements de ce type à l'avenir.

En termes de communications :

- Nous avons d'abord poursuivi le développement de notre site internet.
- Et nous avons décidé de repousser un peu nos activités de promotion de l'association, pour des raisons que nous invoquerons plus tard.
- Du côté de l'ASEP, ces 12 derniers mois, qui suivaient les festivités liées aux 150 ans de l'association et le passage de flambeau entre Joachim Laumann et Ruedi Schmid, ont été assez calmes... Mais... on en saura plus lors de l'AG de l'association faîtière, ce printemps...
- Nous nous sommes penchés sur la situation des enseignants - ou de certains enseignants - en EPS au secondaire I.
- Enfin, après un retour partiel de la 3ème leçon d'éducation physique dans nombre de CO à l'automne 2008, nous savourons évidemment le retour presque partout de cette 3ème leçon d'EPS
Cette question constituera l'un des points forts de cette assemblée, mais sera abordée ultérieurement, comme je vous l'ai déjà annoncé.

Sans plus attendre, je vous invite donc à passer à la suite.

Merci pour votre attention.

Point 3 de l'ordre du jour

Rapport des responsables des différents secteurs

1. Site internet et communication

Le site internet de l'association a changé, notamment avec la création d'un nouveau logo. Il est désormais plus maniable. La version allemande est en cours de réalisation. Il est mieux soutenu, notamment par loterie romande.

Le site aimerait envoyer régulièrement une news letter. Pour cette raison, l'association invite chaque membre à venir s'inscrire sur le site.

2. Publicité

Pour la publicité de l'association, un prospectus est en cours de réalisation.

L'association est cependant confrontée à plusieurs problèmes, ceux-ci seront évoqués au point 9 de l'ordre du jour.

Point 4 de l'ordre du jour

Rapport des sous-sections

Judith Déglise fait le rapport des activités de la sous-section de Marly.

Jean-Claude Bussard fait le rapport des activités de la sous-section de la Gruyère.

Point 5 de l'ordre du jour

Rapport de la caissière

La caissière Sylvie Grandgirard annonce une diminution de capitale de 7'970.35 CHF pour l'année 2008. Il y a tout d'abord une diminution des entrées dont celles de la loterie romande. Au niveau des cotisations, beaucoup de membres fédéraux sont passés membres cantonaux ce qui fait un manque à gagner. De plus, cette année il y a eu de nombreuses charges supplémentaires : tee-shirts, aide au triathlon, frais d'avocat pour la défense de la troisième heure, site Internet...
L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour

Rapport des vérificateurs de compte

Les vérificateurs des comptes – Samuel Terrapon et Daniel Sturny – recommandent à l'assemblée d'accepter les comptes 2008 en l'état.
L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité.

Point 7 de l'ordre du jour

Approbation du budget et des cotisations

Pour l'année 2009 Sylvie Grandgirard propose un budget présentant la somme de produits s'élevant à 14'470 CHF et une somme de charge s'élevant à 18'850 CHF, pour un déficit prévu de 4'380 CHF.
L'assemblée accepte le budget 2009 à l'unanimité.

Point 8 de l'ordre du jour

Admissions, démissions et radiations

Sylvie Grandgirard dresse la liste des admissions et des démissions à l'AFEPS durant l'année écoulée :

1. Admissions :

- Julien Oberson du CO de la Glâne
- Alexandre Burgy du CO de la Veveyse
- Nicole Scherler du CO de la Veveyse (dès 2009)
- Nicolas Sansonnens du CO de Marly

2. Démissions :

- Barbara Duerig
 - Florence Hofstetter
 - Fabienne Charrière
 - Roger Roth
 - Jean-Pierre Sudan
 - Marie-Louise Merz
 - Yvan Girard
-

Point 9 de l'ordre du jour

Proposition du comité et des membres

1. Les cotisations :

Par apport à la cotisation annuelle, plusieurs questions se posent. Le nombre d'adhérents ASEP diminue. A l'heure actuelle les cotisations annuelles sont de 50.- pour le canton et de 80.- pour le fédéral. La proposition de l'AFEPS est la suivante : les personnes qui sont engagées à plus de 50% en éducation physique devraient cotiser pour la fédération.

Stéphane Sauter intervient pour demander quel avantage serait de passer de 50 à 80 ? Le président explique l'avantage financier lors d'un cours de formation continue proposé par l'ASEP. Il signale que cette association s'engage également pour défendre la profession.

Stéphane Leuenberger se pose des questions quant à la catégorie à payer. Il pense qu'il serait mieux de préciser quels sont les avantages de chaque cotisation.

Carlo Gattoni propose de simplifier en faisant payer 90.-. Les finances en seraient ainsi redressées.

Stéphane Sauter demande de préciser le nombre de membres, il propose d'agir plutôt sur les membres cantonaux. Pour les enseignants primaires, ce ne serait pas correct.

Bruno Rüeger précise que c'est assez normal que l'on paie le double d'un membre cantonal en comptant les frais pour la défense de l'éducation physique.

Suite à ces différentes délibérations, le président propose à l'assemblée de voter :

- a) Proposition 50 – 80 : 1 voix
- b) Proposition 50 – 90 : 1 voix
- c) Proposition 50 – 100 : accepté à l'unanimité, avec incitation et explications.

La question est de savoir si on oblige ou si on incite. L'assemblée garde plutôt le terme « inciter ».

Alexandre Dupasquier profite de réagir en précisant qu'il y a un manque d'information générale au niveau primaire. Il propose de donner une meilleure information à la HEP.

2. Membre d'honneur :

Le président lit un texte honorifique : il propose de décerner le titre de membre d'honneur de l'AFEPS à Carlo.

Point 10 de l'ordre du jour

Modification des statuts

Ni le Comité, ni les membres, ne proposent de modifications des statuts.

Point 11 de l'ordre du jour

Election du président, du comité et des vérificateurs des comptes

Le Président avait prévu un mot de remerciement pour Hassan pour sa constante motivation et son énergie à la défense de la branche. Hassan salue l'assemblée et regrette de ne pas pouvoir être présent ce soir.

Yves remercie Jérôme pour son travail et lui souhaite bonne chance pour la suite.

Les autres membres s'engagent à poursuivre leur activité au sein du comité.
Le comité est réélu à l'unanimité.

Pour la vérification des comptes, Sylvie Grandgirard propose Samuel Terrapon (1^{er} vérificateur) et Cédric Purrault (2^{ème} vérificateur). Elle propose également Gabriella Epperb en tant que suppléante. Ces personnes sont élues à l'unanimité.

Point 12 de l'ordre du jour

Présentation du collaborateur pédagogique sport

Alexandre Dupasquier expose les dossiers en cours. Il présente quatre domaines. Tout d'abord, il y a des directives pour la sécurité dans l'enseignement scolaire qui sont en consultation jusqu'à la fin du mois de mars : prévues pour la rentrée scolaire 2009. Il y aura des séances d'informations obligatoires pour tous les enseignants en éducation physique : spécialistes et généralistes.

Puis, il présente le dossier : sport art étude. Le canton doit pouvoir proposer une filière de jeunes sportifs d'élite afin d'éviter un exode dans d'autres cantons. Ce dossier va être mis en consultation.

Ensuite, il aborde le sujet QUEPS : il nous invite à aller visiter leur site. Le côté intéressant dans QUEPS est la mouture cantonale : qu'offrir comme conditions cadres et matérielles pour un bon enseignement.

Finalement, dans la formation continue, le canton investit beaucoup. L'obligation de renouveler chaque deux ans le brevet de sauvetage coûte très cher, il y a eu beaucoup de réactions. Un groupe de travail est actuellement en train de tableur sur une modification du renouvellement du brevet.

Point 13 de l'ordre du jour

Intervention de Laurent

Il fait un rapide récapitulatif du début de la plainte. Il donne les conclusions définitives du tribunal : tous les CO et Collèges devront mettre en place les trois heures d'éducation physique. Deux écoles, du fait du manque d'infrastructure, seront exemptes de cette décision définitive. Elles recevront pourtant de nombreuses aides afin de mettre en place une troisième heure facultatives.

Les directeurs devront faire avec les structures existantes sans aucune obligation d'ouvrir un nouveau budget.

Alexandre réagit par rapport à la clause du besoin des salles. Pour les communes, il est facile de le prouver. Il se pose la question au niveau cantonal ?

Laurent répond que logiquement, le canton doit appliquer les décisions juridiques !
Le canton doit mettre en place ces trois heures en mettant à disposition les infrastructures sans aucune obligation de faire payer aux parents. Il y aurait une possibilité d'attaquer les horaires de la part des parents, au moment !

Point 14 de l'ordre du jour

Divers

Comme l'heure est déjà tardive et que l'assemblée est attendue pour le repas, Yves Suter clôt l'AG à 20h00.